

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES IEN, DÉTACHEMENT DANS LES CORPS DES IA-IPR ET DES IEN

Circulaire n°2026-034 du 02/04/2026 relative au recrutement par voie de liste d'aptitude dans le corps des IEN et au détachement dans les corps des IA-IPR et des IEN

Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID
Affaire suivie par : Yolaine BEAUJOUAN
Tél : 01 57 02 62 36
Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les présidentes et présidents d'université et directeurs et directrices d'établissements d'enseignement supérieurs, mesdames et monsieur les inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mesdames et messieurs les inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux, mesdames et messieurs les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, madame la déléguée académique à la formation et au développement professionnel, mesdames et messieurs les cheffes et chefs d'établissements, mesdames et messieurs les directeurs et directrices des Centres d'Information et d'Orientation

Références :

- Code général de la fonction publique
- Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des IA-IPR et des IEN
- Bulletin officiel spécial n°7 du 18 décembre 2024 : lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- Bulletin officiel spécial du 31 octobre 2024 : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

La présente note a pour objet de vous préciser le calendrier et les conditions à respecter pour déposer sa candidature au recrutement par voie de liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN et au détachement dans les corps des IA-IPR et des IEN.

Ces éléments seront prochainement publiés dans un bulletin officiel de l'éducation nationale.

A / LISTE D'APTITUDE

Rappel des conditions d'inscription sur la liste d'aptitude des inspecteurs de l'éducation nationale :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation, à celui des psychologues de l'éducation nationale ou des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant de la ministre chargé de l'éducation nationale ;

ET

- justifier de dix années de services effectifs en cette qualité .

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES IEN	
Ouverture de Colibris – mon portail RH pour la saisie des demandes	Du 3 avril au 20 avril 2026
Publication de l'arrêté d'inscription sur le site internet ministériel	À partir du 1 ^{er} juillet 2026

B / DETACHEMENT

Rappel des conditions du détachement dans le corps des IA-IPR et des IEN :

- les corps d'accueil et d'origine doivent être de catégorie et de niveau comparable, le niveau de comparabilité s'appréciant au regard des conditions de recrutement dans le corps, notamment des titres et diplômes requis, ou du niveau des missions définies par les statuts particuliers ;
- les candidats au détachement doivent par ailleurs justifier de la détention du diplôme exigé par les statuts particuliers du corps d'accueil.

DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES IA-IPR ET DES IEN INTÉGRATION DIRECTE DANS LE CORPS DES IA-IPR ET DES IEN	
Saisie des demandes et des vœux indicatifs sur le portail Colibris	Du 3 au 23 avril 2026
Résultats	À partir du 8 juillet 2026

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
 Signé
David BERAHA